

CONCOURS D'OEUVRES D'ART

Diffusion culturelle de Lévis

RÈGLEMENTS

Ce concours, visant à favoriser l'émergence et supporter le développement de la carrière d'artistes de la relève, s'adresse aux artistes non professionnels résidant sur le territoire de la ville de Lévis. Les créateurs de toutes les disciplines des arts visuels sont admissibles (peinture, sculpture, aquarelle, photographie, œuvres numériques, etc.). Pour participer, les artistes doivent faire parvenir un dossier comprenant :

- Un minimum de 5 photographies d'œuvres récentes (réalisées en 2020 ou 2021). Chaque œuvre devra être clairement identifiée avec le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la technique et le support utilisés, les dimensions et l'année de réalisation.

Les œuvres proposées doivent être des créations originales (aucune copie ne sera acceptée). Celles-ci doivent être disponibles pour fins d'exposition au début de l'année 2022. Les pièces sélectionnées devront être présentées de façon convenable.

- Un curriculum vitae incluant l'adresse résidentielle et les coordonnées complètes de l'artiste
- Une brève description de la démarche artistique

Note : L'admissibilité au concours s'appuie sur la loi du statut de l'artiste conformément aux pratiques du RAAV. Les employés de Diffusion culturelle de Lévis ne sont pas admissibles.

Pour information : 418 838-6001

Les dossiers doivent être acheminés avant le **10 décembre 2021** à l'adresse suivante :

cvallieres@ville.levis.qc.ca

ou

Diffusion culturelle de Lévis

a/s Claude Vallières, coordonnateur aux arts visuels

33, rue Wolfe

Lévis (Québec) G6V 3X5